

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****SOUS-AMENDEMENT**

N ° 3256

présenté par  
M. Hetzel

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

-----

**AVANT L'ARTICLE PREMIER**

Compléter le mot « humain » par les mots « capable et majeur »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Adopter cet amendement conduirait à aller au-delà de la loi en vigueur en Belgique et en Oregon

En Oregon la personne doit être adulte et capable

En Belgique une extension a été opérée en 2014 aux mineurs mais ceux-ci doivent être en capacité d'en apprécier toutes les conséquences par un psychiatre ou un psychologue indépendant en plus de l'accord de l'équipe médicale et des parents. En 2002 la loi visait les majeurs et les mineurs émancipés.